

Informations de base	
2013/2640(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Inde: exécution de Mohammad Afzal Guru et ses implications Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Inde	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/05/2013	Décision du Parlement	T7-0232/2013	Résumé
23/05/2013	Résultat du vote au parlement		
23/05/2013	Débat en plénière		
23/05/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2640(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0235/2013	21/05/2013	
Proposition de résolution		B7-0237/2013	21/05/2013	
Proposition de résolution		B7-0238/2013	21/05/2013	
Proposition de résolution		B7-0241/2013	21/05/2013	
Proposition de résolution		B7-0242/2013	21/05/2013	
Proposition de résolution		B7-0245/2013	21/05/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0232/2013	23/05/2013	Résumé

Résolution sur l'Inde: exécution de Mohammad Afzal Guru et ses implications

2013/2640(RSP) - 23/05/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Inde et l'exécution de Mohammad Afzal Guru et ses implications.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le Parlement condamne **l'exécution secrète d'Afzal Guru**, ordonnée par le gouvernement indien dans la prison de Tihar à New Delhi, le 9 février 2013, pour des faits de conspiration en lien avec l'attentat de décembre 2011 perpétré contre le Parlement indien. Le Parlement indique que cette exécution **va à l'encontre de la tendance mondiale en faveur de l'abolition de la peine capitale** (154 pays dans le monde ont aboli la peine de mort *de jure* ou *de facto*).

Dans la foulée, le Parlement réitère **son opposition de longue date à la peine de mort** dans toutes les circonstances, rappelant qu'elle constitue une violation du droit à la vie, tel que proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Enfin, le Parlement demande au gouvernement indien de n'approuver aucun ordre d'exécution à l'avenir et d'adopter des dispositions législatives instaurant un moratoire permanent sur les exécutions dans l'objectif d'abolir la peine de mort dans un avenir proche.